



Site classé
Patrimoine
national



Bloc erratique au Riant Mont

Ain

Date de l'arrêté : 14 juin 1909

Commune concernée : Vesancy

Le bloc rocheux de Riant-Mont est ce que l'on appelle un site ponctuel, c'est-à-dire un élément naturel isolé. L'arrêté de son classement, signé le 14 juin 1909, retient son "caractère artistique". Mais ce motif de classement se retrouve dans tous les arrêtés pris après le vote de la loi du 21 avril 1906 et avant la seconde loi de protection des sites de mai 1930. Il faut plutôt entendre derrière ce terme la manifestation d'une curiosité pour un "monument naturel" inhabituel et remarquable que l'expression d'une admiration uniquement esthétique.

Ce sont les avancées et retraits des glaciers de l'ère quaternaire qui ont transporté ce bloc erratique (bloc "voyageur") mais quand et en provenance d'où ? Il est impossible de répondre à ces questions tant la documentation manque sur ce rocher imposant, situé à la sortie Est du village de Vesancy, le long de la route départementale qui mène à Divonne-les-Bains et à la RN 84.

À 600 mètres d'altitude, émergeant au pied d'un feuillu dans un pré en pente douce, pâturé et bien entretenu, le rocher était dissimulé dans un bosquet de broussailles jusqu'en 1996. Des bénévoles nettoient alors le site et l'entretiennent depuis.

Au pied du Jura français, ce rocher de granite pourrait être rapproché d'autres blocs erratiques dispersés sur les communes voisines de Grilly et de Saint-Gix. Le bloc de Vesancy est inclus dans le périmètre du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Type d'intérêt

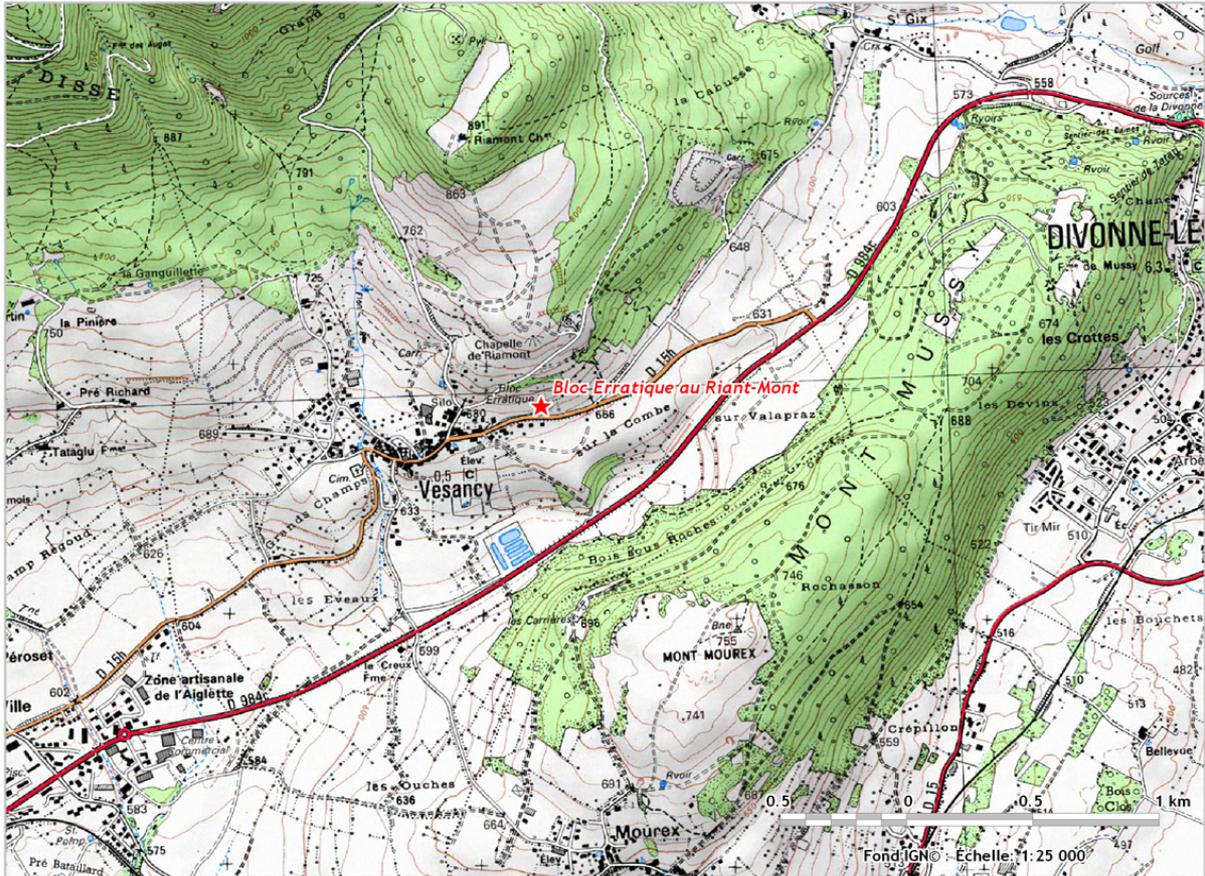
Pittoresque

Accès

Libre en dehors des périodes de pâture, soit de novembre à mars.

Site du Parc naturel du Haut-Jura : <http://www.parc-haut-jura.fr/>

Carte du site



Mise à jour : DREAL 2013

